

19/ En 2019, JA 35 sur tous les fronts !

20.21/ Une équipe renouvelée et mobilisée sur tous les dossiers

22/ Conseils de saison

22.24/ Annonces légales

Arnaud Marlet  
a.marlet@reussir.fr  
Tél. 02 23 48 25 76

# En 2019, JA 35 sur tous les fronts !

**Installation, Foncier, environnement, PAC, communication...**

**Les JA 35 ont profité de leur assemblée générale qui se tenait le 10 mars à Rennes, pour organiser une soirée d'échanges autour de toutes ces thématiques.**

Le renouvellement des générations en agriculture, c'est le cœur du travail mené par JA 35. D'ici 2026, 50 % des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite. En 2019, ce sont 122 nouveaux agriculteurs qui se sont installés en Ille-et-Vilaine, soit une installation pour trois départs. "Le renouvellement des générations est donc un enjeu primordial et le défi à relever est considérable", souligne Cyrille Herbert, responsable du dossier chez JA 35. Concernant le profil des porteurs de projet, on note une augmentation de la proportion de personnes non issues du milieu agricole, ainsi que les projets avec un atelier de transformation. En plus du dispositif à l'installation, pour développer l'attractivité du métier, JA 35 organise des journées, Demain je m'installe, Demain je m'associe... Le renouvellement des générations passe aussi par la formation des jeunes. À ce titre le succès du site stage-agricole.com qui permet de mettre en relation élèves et maîtres de stage est un bel exemple. Depuis quatre ans, JA travaille sur le "pass JA", un projet qui s'est concrétisé sur le département par un rapprochement vers les communautés de communes pour les inciter à verser une aide financière à l'installation. Fin 2019, six conventions ont été signées avec les EPCI et des discussions sont en cours avec trois autres. "Nous comptons sur le soutien du réseau cantonal, qui est fondamental, d'autant plus avec la nouvelle mandature dans certains territoires", précise Jimmy Guérin, président de JA 35.



> De gauche à droite : Charles Fossé, secrétaire général, Jimmy Guérin, président, Cyrille Herbert, responsable installation, et Guillaume Cabot, administrateur JA national.

Il faut que l'on soit dans l'action

## Foncier

Autre sujet qui mobilise JA 35, le foncier. "Ce n'est pas normal qu'aujourd'hui en Bretagne, l'équivalent de neuf terrains de foot soient artificialisés chaque jour !" dénonce Jimmy Guérin. "Nous avons perdu 25 % de la surface agricole de la France en 50 ans". L'occasion pour JA de rappeler que l'installation sera possible uniquement avec la régulation et le maintien des prix des terres. JA participe aussi activement au projet de loi sur le foncier. Une loi qui se fait d'ailleurs attendre. "Pour l'instant, elle est toujours dans les tuyaux mais le ministre nous a dit que ça allait venir un peu plus tard", annonce à ce sujet Guillaume Cabot, administrateur chez JA national.

En matière d'environnement, l'année écoulée a été riche en événements et JA 35 s'est mobilisé sur de nombreux sujets comme les zones de non traitement, les chartes riveraines... L'agriculture doit faire face à de nombreux défis, notamment la préservation des ressources et le changement climatique. Les interactions de l'agriculture avec l'environnement font d'elle un enjeu sociétal largement discuté dans les médias. "Qui mieux que nous pour promou-

voir notre métier et nos valeurs ?", affirme Charles Fossé, secrétaire général JA 35. Et d'ajouter : "il faut que l'on soit dans l'action et que l'on montre ce que l'on fait car nous sommes capables de créer du lien social sur le territoire". À travers des rencontres avec les lycées, avec les futurs cédants, avec le grand public, les actions se multiplient pour expliquer et informer sur l'installation en agriculture. Le projet de web-série (5 capsules diffusés sur les réseaux sociaux) a touché un large public : plus de 300 000 vues comptabilisées. À noter que cette année, la fête de l'agriculture se déroulera les 22 et 23 août à Val d'Izé, avec une soirée débat programmée le 15 juin. Enfin, concernant la PAC, au niveau régional, le travail de PAC post 2020 s'est poursuivi en 2019 via les groupes de travail JA grand ouest et les groupes en commun avec la FRSEA et la chambre d'agriculture de Bretagne. Les travaux ont notamment porté sur les aides à l'installation avec la définition du jeune et du nouvel agriculteur, la gouvernance des aides, la gestion des risques et le programme écologique.

# Une équipe renouvelée et mobilisée sur tous

Après avoir élu ses responsables locaux, La FDSEA 35 a procédé à l'élection de son nouveau bureau, et de ses présidents de sections et commissions. Présentation de ces responsables.



> Le nouveau bureau a pris ses fonctions.

## → Tableau des délégués cantonaux pour le mandat 2020-2023

Canton	Délégués cantonaux
ANTRAIN	BEDOUX PATRICK
ARGENTRE DU PLESSIS	BOUVIER LAETITIA
BAIN DE BRETAGNE	GUYOT DANIEL
BECHEREL	HOUITTE SAMUEL
BETTON	MOREL CLAUDE
CANCALE	HUBERT JOSEPH
CHATEAUGIRON	MOCHET CHRISTIAN
COMBOURG	CITRE JEROME
DINARD	REUX ANTOINE
DOL DE BRETAGNE	FREMONT PINSON EMMANUELLE
GRAND FOUGERAY	PERRAULT MICHEL
GUICHEN	SAULNIER ERIC
HEDE	DUCLOS DIDIER
JANZE	MARION BENOIT
LE SEL DE BRETAGNE	HUREL DAVID
LIFFRE	BEAUDUCEL YVAN
LOUVIGNE DU DESERT	MALLE ALAIN
MONTFORT SUR MEU	RON SIN JEAN PAUL
PIPRIAC	LE ROUX GAELLIC
PLEINE FOUGERES	ANDRE SERGE
PLELAN LE GRAND	CHEVALIER FREDERIC
RENNES NORD OUEST	BEBIN ANTHONY
RENNES NORD OUEST	TRUBERT FRANCOIS
RENNES SUD EST	GORIEU YOANN
RETIERS	TRAMHEL SERGE
ST AUBIN D'AUBIGNE	DUGUEPEROUX DAVID
ST BRICE EN COGLES	OGER LIONEL
TINTENIAC	ARRIBARD JEAN CLAUDE
VAL D'ANAST (MAURE DE BRETAGNE)	COUE JEAN FRANCOIS
VITRE EST	BERTHIER CHRISTOPHE
VITRE OUEST	DENIS NICOLAS



**Cédric Henry**

**Président FDSEA 35**

La FDSEA est actuellement mobilisée pour faire face au covid19 et au confinement, et répondre aux inquiétudes grandissantes dans nos campagnes. Il y a quelques jours comme tous les trois ans, la FDSEA a élu ses représentants de la commune jusqu'à son président national, une présidente en l'occurrence actuellement. Cet hiver, les adhérents ont désigné leurs représentants et ils ont fait le choix dans de nombreux cantons de renouveler les équipes. C'est dans cet esprit que le nouveau bureau a pris ses fonctions. Un bureau rajeuni, avec un tiers d'agricultrices pour une FDSEA plus proche des adhérents, plus réactive, mais nous n'abandonnons pas notre ligne directrice : être un syndicat de solutions. Face aux défis de notre agriculture, nous faisons le choix de discuter, de négocier, de proposer des solutions pour toutes les agricultrices, tous les agriculteurs et toutes les agricultures. Loin des idéologies ou de la démagogie, nous avons le devoir de défendre notre métier mais aussi d'anticiper les changements à venir et d'accompagner tout le monde dans cette période troublée. Mais la première mission de notre syndicat, et ça depuis 1945, c'est de défendre le revenu et permettre de vivre de son métier, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Nous pouvons être fiers de notre métier, de nos produits, de notre agriculture, la plus sûre du monde. Mais tout cela doit avoir un prix : celui de notre travail, de nos investissements, de notre engagement. Les négociations avec la grande distribution viennent de s'achever et nous attendons depuis trop longtemps que le ruissellement soit effectif : si les GMS ont mieux payé les industriels, nous devons recevoir la juste rémunération de notre travail. Nous devons aussi faire entendre la voix des agriculteurs partout, dans les communes, les lieux de décision. Trop de gens parlent au nom des agriculteurs. Nous devons reprendre en main notre communication en expliquant nos pratiques à nos voisins, nos élus. Proche, réactive, force de proposition, au-delà des mots c'est bien un syndicalisme d'action et de solution que la nouvelle équipe veut continuer de porter et d'incarner.



> Cet hiver, les adhérents ont désigné leurs représentants et ils ont fait le choix dans de nombreux cantons de renouveler les équipes.



> À l'heure du vote.

# les dossiers

## → Tableau des présidents de sections

Sections /commissions	Président-e-s
Agricultrices	Anne Mallet et Agnès Bouvet
Anciens Exploitants	Jean-Yves Riault
Aviculture	Frédéric Blot
Céréales	Philippe Garnier
Employeurs	Jean Guilbaud
Environnement	Christian Mochet
Fermiers	Frédéric Simonneaux
Lait	Frédéric David
Légumes	Ronan Collet
Viande Bovine	Sébastien Sachet (veaux)



**Anne Mallet**

**Présidente de la section des agricultrices**

Pour les trois ans à venir, nous allons continuer à travailler sur l'amélioration des conditions de travail des agricultrices. Dans ce cadre, nous avons déjà enclenché notre réflexion au travers d'un questionnaire sur l'ergonomie, l'adaptabilité du matériel agricole. Nous sommes en contact avec des constructeurs pour améliorer leur matériel aux conditions des femmes.

Pour cette mandature, je tiens aussi à travailler en collaboration étroite avec le groupe technique de la chambre d'agriculture Egalité-Parité. Nous devons prendre en main cette thématique et mutualiser nos compétences pour faire bouger les lignes. Enfin concernant notre engagement, nous avons su nous impliquer, à prendre des responsabilités dans nos OPA, dans nos communes... Notre vision, nos combats doivent se savoir et être partagés de tous. Profitons des outils de communication pour le faire savoir. Toutes les occasions sont bonnes à prendre pour la défense de notre métier et de l'agriculture.



**Jean-Yves Riault**

**Président de la section anciens exploitants**

Ce début de mandat est pour le moins atypique, puisque l'ensemble de nos actions sont stoppées. En mars, la section avait commencé ces traditionnelles réunions sur le terrain pour expliquer la réforme du zéro reste à charge. Réunions bien entendues annulées pour se conformer aux dispositions du confinement. La réforme des retraites est de plus suspendue et c'est tant mieux car les dispositions actuelles ne nous satisfont pas. S'il est acté un minimum de 1000 euros pour les futurs retraités à partir de 2022, rien n'est prévu pour les retraités actuels. C'est inacceptable. Le coût pour enfin obtenir les 85% du Smic pour les chefs d'exploitation à carrière complète serait de 400 millions. Pour l'ensemble des retraités agricoles ayant travaillé toute leur vie, et là je pense surtout aux conjointes, il serait de 1 milliard. C'est beaucoup, mais par rapport aux 380 milliards de retraites versées chaque année, c'est bien peu. C'est peu surtout par rapport à tout ce que nous avons apporté à la France au cours des 70 dernières années. Il faudra que nous reprenions nos actions envers les députés et les sénateurs pour enfin obtenir la juste reconnaissance de notre vie de labeur.



**Etienne Bricet**

**Président de la section porc**

La filière porcine est face à de nouveaux défis, de nouveaux challenges. Si la situation économique était un peu meilleure, le covid19 risque de peser fortement sur les cours. Pendant des mois les éleveurs des bassins concurrents européens ont profité à fond de l'export sur la Chine et de cours très hauts, le marché français restait en retrait. Alors que des hausses ont été passées en supermarchés par les salaisonnières ou les transformateurs nous n'avons reçus que des miettes : ces milliers d'euros que nous n'avons pas eu, sont autant d'argent qui nous manquent pour améliorer nos conditions de travail, nos bâtiments, en un mot, nos élevages. Encore une occasion perdue pour l'ensemble des éleveurs qui ont à peine reboucher les trous dûs à des années de mauvaise conjoncture. Pourtant les défis qui nous attendent sont nombreux : bio sécurité, bien-être animal avec des changements de pratiques, renouvellement des générations, salariat, communication envers le grand public. La section porc va travailler sur tous ces sujets dans les mois qui viennent et proposer, soutenir et défendre les éleveurs de notre département.



**Jean Guilbaud**

**Président de la section employeur**

Préparons-nous à devenir tous employeurs ! Alors que le nombre d'exploitations en Ille et Vilaine va diminuer de moitié dans les 10 prochaines années (de 9 000 exploitants aujourd'hui en Ille et Vilaine à moins de 5 000), la part des salariés devrait doubler. Ce renouvellement des générations en agriculture se pose déjà en défi pour nos entreprises, la question du travail devient incontournable. La FDSEA est aux côtés de tous les agriculteurs pour anticiper et accompagner ces évolutions qui mettent l'humain au cœur de l'entreprise. Au sein de la commission employeurs de la FDSEA, vos représentants définissent collectivement des priorités pour venir en soutien du quotidien des employeurs et apporter des solutions concrètes dans la gestion de leur personnel. Les dossiers stratégiques ne manquent pas pour 2020 : accompagnement à la mise en place de la nouvelle convention nationale, lobbying pour le maintien des exonérations de charges TODE, et bien entendu formation des employeurs de demain

## Conseils de saison

## → Le propylène glycol n'est pas indispensable en début de lactation

Il se justifie que pour les vaches à risques : vaches grasses (engraissement supérieur à 3.5), hautes productrices ou animaux ayant déjà eu un problème au vêlage précédent ou pour les vaches présentant des symptômes d'acétonémie : perte d'appétit, chute du TP avec augmentation du TB.

## → Comment prévenir les risques d'acétonémie

Avoir une alimentation en fin de lactation et au tarissement qui limite le risque de vaches grasses au vêlage, respecter les transitions alimentaires, offrir en début de lactation des fourrages de qualité à volonté, avoir une ration à volonté équilibrée en énergie et azote et réduire le tarissement (4 semaines).

→ **Beaucoup de colzas sont en floraison.** Les mélégères participent maintenant à la fécondation des fleurs, abaissant la pression sur les boutons, il n'y a pas lieu d'intervenir avec un insecticide.

→ **Le positionnement du fongicide pour lutter contre le sclérotinia a lieu 6 à 10 jours après le début floraison** (50 % des plantes avec 1 fleur ouverte) selon les températures, au stade G1 (10 premiers siliques formées de moins de 2 cm), à la chute des premiers pétales (champ jaune). Plusieurs fongicides sont possibles, dont des produits de biocontrôle associés à une base triazole ou SDHI (réduction des IFT), par ex. BALLAD 1l + OVERDYN 0.5 l (Bacillus pumilus + boscalid). Pour rappel, bien nettoyer le pulvérisateur avec un solvant, surtout après une sulfonurée utilisée en désherbage céréale.

→ **Enfin une fenêtre climatique pour semer les orges de printemps (RGT Planet, Fandaga...) sur sols bien ressuyés.** Un apport de lisier avant semis est possible (coefficient d'efficacité de 45 %), sinon faire un apport de 50 uN minéral au semis. La grille azote est la même que pour l'orge d'hiver. Le potentiel, pour un semis jusqu'à fin mars, est estimé à 80 % par rapport à un semis d'automne, pourvu qu'il n'y ait pas de déficit hydrique courant montaison. Viser 350 grains/m<sup>2</sup> en terme de densité. Evitez les parcelles à pression RGA ou vulpin (résistants). L'orge de printemps participe à la diversité d'assolement au niveau de la PAC (autre culture qu'une orge d'hiver)... N'oubliez pas de vérifier le ratio de vos assolements pour l'accès à l'aide verte.

→ **Céréales, conditions également favorables au désherbage et second apport d'azote pour les plus précoces qui dépassent maintenant le stade épi 1cm.** En blé, conservez 30-40uN pour la dernière fraction en fin de cycle (protéines). Les semis plus tardifs (fin décembre/janvier) atteindront le stade épi 1 cm sur la 1<sup>re</sup> quinzaine d'avril. Pour rappel, attendre une pluie de 15-20 mm entre 2 apports pour une bonne valorisation.



Caroline Cadiou  
Stéphanie Montagne



## MODIFICATIONS STATUTAIRES

EARL ST CONWOIN Siège social : L'Ourme Guy 35330 COMBLES-SAC au capital social de 18 000 euros 421 208 687 RCS RENNES Selon décisions collectives des associés, en date du 10 décembre 2019, les associés ont approuvé à l'unanimité : - La démission de Madame Armelle LEGENDRE de ses fonctions de cogérante de la société, à compter du 31 décembre 2019. - La réduction du capital social de 18 000 euros à 15 000 euros.

Pour insertion, les cogérants



EARL CHEVILLARD au capital de 7 500 euros Siège social LE PLESSIS 35750 ST MALON SUR MEL RCS RENNES 377 795 984 Suivant décisions extraordinaires en date du 07/02/2020, les associés ont procédé à une augmentation du capital social pour le porter à la somme de 12 160 euros et ont agréé en qualité d'associé cogérant M. CHEVILLARD Kevin demeurant à LE PLESSIS 35750 ST MALON SUR MEL, et ce avec effet au 01/01/2020. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes.

Pour avis, Le Gérant

EARL LE VAL-MOREL Siège social : Le Val-Morel 35740 PACE au capital social de 9 146,94 euros 394 473 508 RCS RENNES AVIS DE DISSOLUTION L'associé unique de l'EARL LE VAL-MOREL cidessus nommée, a décidé la dissolution anticipée de ladite société, à compter du 31 décembre 2019. - Monsieur Gilbert GRUEL demeurant à : Le Val Morel 35740 PACE a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à : Le Val-Morel 35740 PACE.

Pour insertion,



## AVIS DE TRANSFORMATION

EARL LES QUEMERIES Siège social : 6 Les Quémeries 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE au capital social de 180 000 euros 487 938 805 RCS RENNES MODIFICATION DES STATUTS Selon décisions collectives des associés, en date du 12 novembre 2019, les associés ont approuvé à l'unanimité : - La nomination de Madame Marie-Amélie PATTIER, demeurant à 8, Les Quémeries 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE en tant que cogérante de la société, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019. - La réduction du capital social de 180 000 euros à 50 250 euros. - La nouvelle forme sociale est : Société Civile d'Exploitation Agricole à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019. - La nouvelle dénomination sociale est : SCEA LES QUEMERIES à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019. - L'objet social est : Exercice d'une activité agricole à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Pour insertion, le gérant,

AVIS DE DISSOLUTION GAEC DE LA CHOUANNERIE Siège social : l'ail 35190 ST DOMINEUC au capital social de 121 959,21 euros 320 190 697 RCS SAINT MALO Par décision prise à l'unanimité, les associés du GAEC DE LA CHOUANNERIE ci-dessus nommé, ont décidé la dissolution anticipée de ladite société, à compter du 31 décembre 2019. - Monsieur Bernard CALLET demeurant à : 10, L'ail 35190 ST DOMINEUC a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à : l'ail 35190 ST DOMINEUC.

Pour insertion,

## SCP VERCOUTERE DEGRANO CORDIER RENOUIT

Notaires associés  
15 bd de la Tour d'Auvergne  
35400 SAINT-MALO

## AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Géraldine RENOUIT, Notaire Associé à SAINT MALO, 15, boulevard de la Tour d'Auvergne, le 12 mars 2020, avec la participation de Maître Chloé DELDICQUE, notaire à CONDE-SUR-L'ESCAUT (59163), en cours d'enregistrement au Service Départemental de l'Enregistrement de RENNES, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée DAKRIS SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège est à SAINT-MALO (35400), 15 boulevard de la République, identifiée au SIREN sous le n° 803 804 293 et immatriculée au RCS de SAINT-MALO.

A : La Société dénommée POPOTE ET BROCC, Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, dont le siège est à SAINT-MALO (35400), 15 boulevard de la République, identifiée au SIREN sous le n° 881 697 957 et immatriculée au RCS de SAINT-MALO.

Désignation du fonds : fonds de commerce de RESTAURANT EPICERIE exploité à SAINT MALO (35400), 15 boulevard de la République - 1 rue Jean Macé, lui appartenant, connu sous le nom commercial PASTA E PIZZA. Propriété - jouissance : le 12/03/2020 Moyennant le prix principal de CENT CINQ MILLE EUROS (105.000,00 EUR), payable comptant, s'appliquant : - aux éléments incorporels pour 95 000,00 EUR. - au matériel pour 10 000,00 EUR. La cession a été négociée par l'agence SARL DINAN IMMOBILIERE, 74 chaussée du Sillon, 35400 SAINT-MALO. Oppositions : s'il y a lieu, pour la correspondance et leur validité, elles seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de M<sup>e</sup> Géraldine RENOUIT, notaire susnommé, où domicile a été élu à cet effet. Le dépôt légal des pièces sera effectué au RCS de SAINT-MALO.

Pour avis, Le notaire



## CABINET HSA AVOCATS

40 bd de la Tour d'Auvergne - CS 14458  
35044 RENNES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 12 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme société par actions simplifiée Dénomination : **FIBIS** Siège social 6 rue Chateaubriand Saint Brice en Coglès, 35460 MAEN-ROCH Capital social 150 000 euros Objet L'activité de restauration, hôtel, plats cuisinés et traiteur. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail de toutes entreprises se rapportant à cette activité.

Durée 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. **PRESIDENT M. Morgan HUMBERT**, demeurant 9 rue du 19 mars 1962 à LEHON (22100), est désigné en qualité de premier Président de la Société pour un mandat d'une durée illimitée.

**CESSION DES ACTIONS** Toutes les actions sont nominatives ; la cession ou la transmission des actions détenues par l'associé unique peut être effectuée librement ; en cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement. **ASSEMBLEES GENERALES** Les assemblées générales se composent de tous les associés sans restriction particulière. Les associés peuvent donner un pouvoir de représentation aux assemblées générales à tout associé de leur choix. Chaque membre a autant de voix qu'il possède d'actions.

**IMMATRICULATION** La société sera immatriculée au R.C.S. de Rennes

Pour avis

## G.A.E.C. DE GRUGEDAINE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu le 19 avril 1982 Société Civile au capital social variable de 165 788,31 euros Siège social : "Grugedaine" 35250 CHEVAIGNE R.C.S. : D 324 520 667 en date du 17 mai 1982

## AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2020, le liquidateur : - Monsieur BOUGET Hubert, Demeurant au lieu-dit "Grugedaine" commune de CHEVAIGNE (35250) a approuvé les comptes de liquidation et a déclaré closes les opérations de liquidation. Le dépôt des comptes définitifs sera effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis, le liquidateur

## ÉRAP

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros porté à 178 800 euros

Siège social : Centre d'Affaires "Espace Performance",

Bâtiment E, 35760 SAINT GREGOIRE RCS RENNES 880 170 493

Aux termes des décisions en date du 06 mars 2020, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 177 800 euros par voie d'apport en nature, par émission de 17 780 parts sociales nouvelles, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Article 7 - CAPITAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent soixante-dix-huit mille huit cents euros (178 800 euros).



EARL LE PLESSIS au capital de 7 500 euros Siège social LE PLESSIS 35750 ST-MALON SUR MEL RCS RENNES 479746752 Suivant décisions extraordinaires en date du 07/02/2020, les associés ont procédé à une augmentation du capital social pour le porter à la somme de 11 500 euros et ont agréé en qualité d'associé cogérant M. CHEVILLARD Kevin demeurant à LE PLESSIS 35750 ST MALON SUR MEL, et ce avec effet au 01/01/2020. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes.

Pour avis, Le Gérant

**TERRA SAS**  
Société par Actions Simplifiée  
Capital social de 239 565 euros  
Rue Maurice Le Lannou  
ZAC Champeaux - CS 94243  
35042 RENNES CEDEX  
RCS RENNES 497 846 741

## AVIS DE MODIFICATION

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 mai 2014, il a été pris acte de la nomination de Monsieur COUE Thierry, demeurant "La Cheslais", commune de TREAL (56140), en qualité de nouveau Président, à compter du 14 mai 2014 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur MENARD Marie-Joseph, Président démissionnaire. Mention sera faite auprès du Greffe du Tribunal de commerce de RENNES.

Le Président

## GÉRANCE MALUAU

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 40 boulevard Gambetta 35400 ST MALO 830 128 567 RCS SAINT MALO

Aux termes d'une délibération en date du 28/02/2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Mohamed HAMADI, demeurant 40 Boulevard Gambetta 35400 ST-MALO, pour une durée illimitée à compter du même jour.

Pour avis, La Gérance

## GOSSELINK DIGITAL

Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 10 000 euros Siège Social : 6 allée du Verger 35770 VERN SUR SEICHE 827 994 682 RCS RENNES

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 16/12/2019, l'associé unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé de :

- transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée, le siège social de la Société et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés ; le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros. Les fonctions de gérant de Monsieur Loïc GUILLO et de Madame Karine GUILLO (Née GOSSELIN) ont pris fin à compter du même jour.

- nommer aux fonctions de président, la Société RÊVES DE GOSSE, SARL au capital de 1 200 000 euros ; sise 6 Allée du Verger - 35770 VERN SUR SEICHE, immatriculée RCS RENNES 827 779 430 conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de RENNES

Pour avis.



## MODIFICATIONS STATUTAIRES

EARL LE DOS D'ANE Siège social : "Dos D'Ane" 35134 THOURIE au capital social de 54 000 euros 539 844 134 RCS RENNES Selon décisions collectives des associés, en date du 19 septembre 2019, les associés ont approuvé à l'unanimité la réduction du capital social de 54 000 euros à 34 500 euros.

Pour insertion, le gérant

## SCI CRYX

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 13, rue du bas Village 35 510 CESSON SEVIGNE 811 143 502 R.C.S. RENNES

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 30 juin 2019, a pris acte de la démission de M. Christian LEGENDRE demeurant 57, rue Clos des Vignes - 35690 ACIGNE, comme co-gérant de la Société, à compter du 30 juin 2019, pour une durée illimitée.

Pour avis.

**SARL ORJANE**  
sarl au capital de 5000 euros  
35, avenue du Port  
35480 Guipry-Messac  
531324192 Rennes

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mars 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société sarl Orjane.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur Madame Aurélie Edet, demeurant 12, allée Elise Deroche 35310 Bréal sous Montfort, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 12, allée Elise Deroche 35310 Bréal sous Montfort adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de Rennes.

Mention sera faite au RCS de Rennes.  
Pour avis

**CUMA LA SAINT CHRISTOPHE**

N° agrément : 350629  
SIREN : 777 757 659

L'assemblée générale extraordinaire de la Cuma LA SAINT CHRISTOPHE en date du 13/12/2019 a décidé de transférer le siège social de la cuma :

De LA GOIZIERE 35140 ST CHRISTOPHE DE VALAINS (ancienne adresse)  
A L'ASNERIE 35140 ST OUEEN LES ALLEUX (nouvelle adresse)



Méropole 4141, rue du Père Étienne  
CS 50030 - 35708 RENNES CEDEX 3  
Tél. 02 99 87 26 26  
www.juris-domus.com

**SCI LANGLOIS**

Société Civile au Capital  
de 500 000 euros  
Siège social :

10 avenue des peupliers Parc  
d'Activité les Peupliers II  
35510 CESSON SEVIGNE  
en cours de transfert au  
1, la Garenne  
35250 SAINT MEDARD SUR ILLE  
349 399 071 RCS RENNES

Suivant décisions de la gérance en date du 27/01/2020, il résulte que le siège social a été transféré du 10 avenue des peupliers Parc d'Activité les Peupliers II 35510 CESSON SEVIGNE au 1, la Garenne 35250 SAINT MEDARD SUR ILLE à compter du 27/01/2020.

L'article 4 "Siège social" des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de RENNES.  
Pour avis le représentant légal



Centre d'affaire de la Cité  
40 bd de la Tour d'Auvergne  
CS 14458 - 35044 RENNES CEDEX

**KESI'ART**

SARL au capital de 150 000 euros  
1 rue de Montfort à Rennes (35000)  
751 125 790 RCS Rennes

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes des décisions en date du 29 février 2020, les associés ont, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, décidé de transférer le siège social actuellement fixé à RENNES (35000) - 1 rue de Montfort à PARIS (75009) - 34 boulevard des Italiens.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 751 125 790 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.  
Pour avis

**CUMA**

LES PORTES DE BROCELIANDE  
AGREMENT 3512219  
RCS 802 747 378  
Siège social : LE QUE NEUF  
35137 PLEUMELEUC

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 23/01/2020. Cette assemblée a approuvé les comptes de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de son mandat au liquidateur et constaté la clôture de liquidation. Les actes et les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de RENNES  
Le liquidateur.

**AVIS DE FUSION**

**CUMA ILLE ET RANCE (ABSORBANTE)**

Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun  
Capital social du dernier exercice clos 148 400 euros  
Siège social : Grugedaine 35250 CHEVAIGNE  
N° AGREMENT 3511072  
RCS de RENNES 521 533 059

**CUMA LES MOISSONNEURS (ABSORBÉE)**

Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun  
Capital social du dernier exercice clos 40 608 euros  
Siège social : 20 La Chelerais 35250 MOUAZE  
N° AGREMENT 350495  
RCS de RENNES 351 718 929

**CUMA DISTRITECH (ABSORBÉE)**

Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun  
Capital social du dernier exercice clos 11 954 euros  
Siège social : La haute Gouffray 35520 MELESSE  
N° AGREMENT 350971  
RCS de RENNES 434 115 754

**CUMA DE MELESSE (ABSORBÉE)**

Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun  
Capital social du dernier exercice clos 86 854 euros  
Siège social : La Mairie 35520 MELESSE  
N° AGREMENT 350617  
RCS de RENNES 777 703 547

Au terme d'un acte SSP en date du 18/02/2020 à MELESSE, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption des Cuma Les Moissonneurs, Districtech et de Melesse par la Cuma Ille et Rance qui sera renommée à l'issue de la procédure de fusion CUMA ILLE ET RANCE dont le siège est situé Grugedaine 35250 CHEVAIGNE

Actif des Cuma absorbées :  
- Cuma LES MOISSONNEURS : 451 766 euros  
- Cuma DISTRITECH : 315 373 euros  
- Cuma MELESSE : 723 957 euros  
Passif des Cuma absorbées :  
- Cuma LES MOISSONNEURS : 192 482 euros  
- Cuma DISTRITECH : 249 156 euros  
- Cuma MELESSE : 281 490 euros  
Actif Net :

- Cuma LES MOISSONNEURS : 259 283 euros  
- Cuma DISTRITECH : 66 217 euros  
- Cuma MELESSE : 442 467 euros  
Le rapport d'échange des parts sociales des Cuma Les Moissonneurs, Districtech et de Melesse sont d'une part pour une part de la Cuma Ille et Rance. Le présent projet de fusion et la dissolution des coopératives absorbées qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour de la réalisation de la condition suspensive d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des parties à la fusion.

La fusion aura un effet rétroactif au 01/01/2020  
Conformément à l'article R 526-6 du code Rural, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

**SOCIÉTÉ DE PRESSE PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE BRETAGNE - SOPPAB**

Société par Actions Simplifiée  
Capital social de 258 813,67 euros  
Rue Maurice Le Lannou  
ZAC Champeaux  
35042 RENNES CEDEX  
RCS RENNES 349 355 156

**AVIS DE MODIFICATION**

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 octobre 2019, il a été pris acte de la nomination de Monsieur HENRY Cédric, demeurant "Riouchon", commune de PAIMPONT (35380), en qualité de nouveau Président, à compter du 14 octobre 2019 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur GUINES Loïc, Président démissionnaire.  
Mention sera faite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.  
Le Président.

Aux termes d'un projet de traité de fusion arrêté les 18 et 27 février 2020,

**CBB CAPBIOTEK**, association régie par la loi du 01/07/1901 déclarée en Préfecture d'Ille et Vilaine le 16/11/1985, identifiée au RNA sous le n° W353013319 et au répertoire SIRENE sous le numéro 339914491, ayant son siège 9 rue du Clos Courtel - 35700 RENNES, ayant pour objet toute action de nature à créer, favoriser, aider et promouvoir le développement des biotechnologies et de la chimie fine en Bretagne, transmettrait l'ensemble de son patrimoine à titre de fusion à BIOTECH SANTE BRETAGNE, association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée en Préfecture d'Ille et Vilaine le 20/12/2018, identifiée au RNA sous le n° W353019931 et au répertoire SIRENE sous le numéro 879737971, ayant son siège en Faculté de Médecine de Rennes, 2 avenue du Professeur Léon-Bernard - 35000 RENNES, dont l'objet est d'animer la filière santé en Bretagne, de promouvoir en région les sciences de la vie et les technologies appliquées à la santé et de favoriser le développement des innovations en santé, en réponse aux besoins des usagers (professionnels de santé, chercheurs et entreprises de la santé, patients...), d'animer la filière biotechnologie en Bretagne, et de mettre en œuvre toute action de nature à créer, favoriser, aider et promouvoir le développement des biotechnologies et de la chimie fine. L'actif et le passif à transmettre sur la base des comptes de l'absorbée au 31/12/2019 sont respectivement évalués à 374 933 euros et 292 491 euros, soit un actif net de 82 442 euros. L'absorbante serait débitrice de tous les créanciers de l'absorbée en ses lieu et place et serait subrogée dans tous ses droits et obligations. Les Assemblées Générales devant statuer sur le projet de fusion sont prévues entre le 27 et le 30 avril 2020. Le projet de traité de fusion est disponible au siège de chacune des associations. Les créanciers des associations participantes dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus aux articles 15-5 du décret du 16/08/1901 et L236-14, L236-20 et L236-21 du Code de commerce.  
Pour avis : l'association CBB CAPBIOTEK et l'association BIOTECH SANTE BRETAGNE.



**C.B.D.V. PATRIMOINE**

Société civile immobilière  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 7 La Touche au Rys  
35500 ERBREE  
Société en cours d'immatriculation au RCS de RENNES

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 6 mars 2020 à ERBREE, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : C.B.D.V. PATRIMOINE**  
FORME : Société civile immobilière  
CAPITAL : 1 000 euros  
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros  
SIEGE : 7 La Touche au Rys 35500 ERBREE  
OBJET : - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 7 rue de l'Etang 35370 ARGENTRE DU PLESSIS ;  
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années  
GERANTS : Monsieur Bastien BAUDOUIN demeurant La Varenne, 63 Lieu dit Les Grenettes 49270 OREE D'ANJOU Madame Clarisse HAMON demeurant La Varenne, 63 Lieu-dit Les Grenettes 49270 OREE D'ANJOU Monsieur Vincent LOUASIL demeurant Lieu-dit La Touche au Rys 35500 ERBREE Madame Delphine REUCHERON épouse LOUASIL demeurant Lieu-dit La Touche au Rys 35500 ERBREE  
Sont nommés pour une durée indéterminée.  
CESSION DE PARTS ET AGREMENT : Toute cession de parts est soumise à l'agrément de la collectivité des Associés.  
IMMATRICULATION : au RCS de RENNES



Centre d'affaire de la Cité  
40 bd de la Tour d'Auvergne  
CS 14458 - 35044 RENNES CEDEX

**HOLDIMMO**

SCI au capital de 512 500 euros  
Parc d'Activités Confortland  
Rue du Val  
35520 Melesse  
514 366 889 RCS Rennes

**MODIFICATIONS**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 22 novembre 2019, les associés ont, à compter du même jour :

- Décidé de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions :  
Forme : Société Civile Immobilière  
Capital : 512 500 euros  
Dénomination : HOLDIMMO  
Gérance : M. Axel Roy et M. Stéphane SALOME

Nouvelles mentions :  
Forme : Société par actions simplifiée  
Capital : 512 500 euros  
Dénomination : HOLDIMMO  
Président : M. Stéphane SALOMÉ, né le 05 juin 1963, demeurant La Noë Colombier 35740 PACÉ

Directeur général : M. Axel ROY, né le 18 octobre 1974, demeurant 8 bis square Albert Tostivint - 35190 TINTENIAC  
Forme et cession des actions : Les actions émises ont obligatoirement la forme nominative. Toute transmission totale ou partielle de la propriété des actions, quelle qu'en soit la forme est libre.

Assemblées générales : Les assemblées générales se composent de tous les associés sans restriction particulière. Un associé peut y être représenté par un autre associé. Chaque membre a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

- Décidé de transférer le siège social actuellement fixé à Melesse (35520) - Parc d'Activités Confortland - Rue du Val à La Chapelle des Fougeretz (35520) - 105 route de Saint-Malo.  
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.  
Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date à SAINT MALO, du 5 mars 2020, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI ACADIENS1**

Le siège social est fixé à : SAINT-MALO (35400), 51 boulevard Douville.

La société est constituée pour une durée de 99 années  
Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).  
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Nicolas Guy Louis OREAL, demeurant à SAINT MALO (35400) 42 rue de la Natière.  
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO (35400).  
Pour avis, Le Gérant

**ADITIS AUDIT**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 333 136,80 euros  
106 A, rue Eugène Pottier  
35 000 RENNES  
327 961 801 RCS RENNES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2020, il résulte que : Le capital a été réduit de 12 537,60 euros par rachat et annulation de 10 448 parts sociales pour être porté à 333 136,80 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention Capital : 345 674,40 euros  
Nouvelle mention Capital : 333 136,80 euros  
Mention sera faite au RCS de RENNES.  
Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date à SAINT MALO, du 5 mars 2020, il a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : La souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de droits sociaux, valeurs mobilières et tous autres instruments financiers, cotés ou non, de participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés civiles ou commerciales ou entités juridiques quelconques ; L'exercice de toutes opérations et prestations de services quelles qu'elles soient, auprès de toutes sociétés, et notamment des filiales ; L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Exceptionnellement, l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.  
La société est dénommée : **SC HF OREAL**

Le siège social est fixé à : SAINT-MALO (35400), 51 boulevard Douville.  
La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR).  
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Nicolas Guy Louis OREAL, demeurant à SAINT MALO (35400) 42 rue de la Natière.  
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO (35400).  
Pour avis, Le gérant

**AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/02/2020 à PACE (35), il a été constitué une société dont les caractéristiques suivent :

Dénomination : **LUCO INVEST**  
Forme : Société à responsabilité limitée  
Capital : 1 000 euros, divisé en 1 000 parts

sociales de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées  
Siège social : Impasse de la Noë Boucher - Z.A de la Hautière - 35590 L'HERMITAGE  
Objet : holding financier, toute prise de participation dans une ou plusieurs entreprises à caractère industriel, commercial, artisanal.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce.  
Gérant : Monsieur Matthieu LUCO demeurant 29 Vaujouan - 35590 L'HERMITAGE  
Immatriculation au registre du commerce : RENNES  
POUR AVIS

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : BUSINESS BATI**  
FORME : Société par Actions Simplifiée  
SIEGE SOCIAL : La Bremaudière - 35220 CHATEAUBOURG  
OBJET : Prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher

directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, ou de location gérance. La prestation de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés conseil, de la conception à la mise en oeuvre ainsi que toute opération ou prestations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 années  
CAPITAL : 5 000 euros  
GERANCE : M. Ali AVSAR demeurant La Bremaudière - 35 220 CHATEAUBOURG  
IMMATRICULATION : au RCS de RENNES.

 <b>APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS</b> <a href="http://www.safer-bretagne.fr">www.safer-bretagne.fr</a>		
<b>Commune principale :</b> <b>BEAUCE</b> La Vigne <b>Surface totale :</b> 2 ha 86 a 75 ca	<b>Commune de BEAUCE(35)</b> - Surface sur la commune : 2 ha 86 a 75 ca - 'La vigne': <b>AB- 34[232]</b> Classification urbanisme : A - N	<b>Suivi par :</b> <b>DAY Justine</b> 02 23 48 28 35 <a href="mailto:jday@safer-bretagne.fr">jday@safer-bretagne.fr</a>
<b>Commune principale :</b> <b>LES PORTES DU COGLAIS</b> <b>SAINT GERMAIN EN</b> <b>COGLES</b> La Besnerais <b>Surface totale :</b> 13 ha 60 a 83 ca	<b>Commune de LES PORTES DU COGLAIS(35)</b> - 'La besnerais': <b>ZK-32</b> - 'Le coudray': <b>ZS- 102[24](J)- 102[24](K)</b> <b>Commune de SAINT-GERMAIN-EN-COGLES(35)</b> 'La grande motte': <b>ZH- 14(A)- 14(B)</b> - 'Les grandes echelles': <b>ZH- 27[12](AJ)- 27[12](AK)- 27[12](B)[P1]</b> Classification urbanisme : A - N	<b>Suivi par :</b> <b>DAY Justine</b> 02 23 48 28 35 <a href="mailto:jday@safer-bretagne.fr">jday@safer-bretagne.fr</a>
<b>Commune principale :</b> <b>POILLEY</b> Le Plessix <b>Surface totale :</b> 10 ha 48 a 37 ca	<b>Commune de POILLEY(35)</b> - 'L affieff': <b>C- 317</b> - 'La petite affieff': <b>C- 315</b> - 'La roche': <b>C- 173</b> - 'Lavais': <b>C- 156- 686[157](A)- 686[157](Z)</b> - 'Le bois garnier': <b>C- 129</b> - 'Le champ du haut': <b>C- 444[134]- 446[134]</b> - 'Le champ du rossignol': <b>C- 684[159]</b> - 'Le closset': <b>C- 291</b> - 'Le grand champ du bas': <b>C- 463[155]</b> - 'Le gripay': <b>C- 133- 445[135]</b> - 'Le plessix': <b>C- 290- 296- 299</b> - 'Le rossignol': <b>C- 687</b> - 'Le verger': <b>C- 436</b> Classification urbanisme : A - N <b>Avec bâtiments d'exploitation</b>	<b>Suivi par :</b> <b>DAY Justine</b> 02 23 48 28 35 <a href="mailto:jday@safer-bretagne.fr">jday@safer-bretagne.fr</a>
<b>Commune principale :</b> <b>SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT</b> Le Champ Marie <b>Surface totale :</b> 6ha 98a 47ca	<b>Commune de SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT(35)</b> - Surface: 2 ha 52 a 79 ca - 'Champ de la thiolais': <b>C- 97</b> - 'Le cardinal': <b>B- 901- 1035[899]</b> - 'Le clos petard': <b>B- 1037[900]</b> - 'Le petit cardinal': <b>B- 1033[898]</b> <b>Surface :</b> 4 ha 45 a 68 ca - 'Champ de la betonniere': <b>C- 105</b> - 'Courtil champ': <b>C- 99</b> - 'La bruyere de la ville esn': <b>B- 915- 916</b> - 'La cartelle de launay': <b>B- 966[310]</b> - 'La ragolle': <b>C- 100</b> - 'La ramee': <b>B- 407</b> - 'Le champ du patis': <b>B- 963[267]</b> - 'Le champ long': <b>C- 101</b> Classification urbanisme : A - N	<b>Suivi par :</b> <b>DAY Justine</b> 02 23 48 28 35 <a href="mailto:jday@safer-bretagne.fr">jday@safer-bretagne.fr</a>
<b>Commune principale :</b> <b>VILLAMEE</b> La Haute Mesleriae <b>Surface totale :</b> 39ha 93a 98ca	<b>Commune de VILLAMEE(35)</b> 'L avenue': <b>A- 1604[1192]</b> - 'La grande lauransais': <b>A- 677</b> - 'La hualierie': <b>A- 674- 675</b> - 'La petite lauransais': <b>A- 681</b> - 'Le champ des noyers': <b>A- 676</b> - 'Le pre jan': <b>A- 1556[529](J)- 1556[529](K)</b> - 'L avenue': <b>A- 1191[1180]</b> - 'La bruyere': <b>A- 685- 687</b> - 'La butte': <b>A- 638</b> - 'La grande epine': <b>A- 1608[1257]</b> - 'La grande fosse': <b>A- 601</b> - 'La grande rangee': <b>A- 640(A)- 640(Z)</b> - 'La grande rochelette': <b>A- 1320[610]- 1322[619]</b> - 'La haute meslerais': <b>A- 636- 637- 641- 643- 1181[635]- 1182[635]- 1193[639]- 1194[639]</b> - 'La petite barre': <b>A- 1261[651]</b> - 'La petite epine': <b>A- 647</b> - 'La petite fosse': <b>A- 603(J)- 603(K)</b> - 'La petite rochelette': <b>A- 1327[621]</b> - 'La pree': <b>A- 1554[538]</b> - 'La rochelette': <b>A- 1324[620]</b> - 'Le buttar': <b>A- 1453</b> - 'Le champ au cheval': <b>A- 680</b> - 'Le champ bon': <b>A- 606- 608</b> - 'Le champ de la croix': <b>A- 1606[632]</b> - 'Le champ de la fontaine': <b>A- 600- 607</b> - 'Le champ travers': <b>A- 604</b> - 'Le clos': <b>A- 1259[648]</b> - 'Le clos neuf': <b>A- 605</b> - 'Le clos pierre': <b>A- 1432</b> - 'Le courton': <b>A- 629</b> - 'Le defas': <b>A- 678</b> - 'Le fouteiller': <b>A- 688</b> - 'Le freche godet': <b>A- 644</b> - 'Le friche': <b>A- 633</b> - 'Le grand bois': <b>A- 623</b> - 'Le grand cerisier': <b>A- 630</b> - 'Le grand champ': <b>A- 679-1319[609]</b> - 'Le jardin de derriere': <b>A- 645</b> - 'Le jardin du pressoir': <b>A- 642(A)- 642(Z)</b> - 'Le pendan': <b>A- 684</b> - 'Le petit cerisier': <b>A- 631</b> - 'Lecusset': <b>A- 1314[618]</b> avec maison d'habitation et bâtiments d'exploitation Classification urbanisme : A - N	<b>Suivi par :</b> <b>DAY Justine</b> 02 23 48 28 35 <a href="mailto:jday@safer-bretagne.fr">jday@safer-bretagne.fr</a>
<b>Commune principale :</b> <b>IFFENDIC</b> La Ville es anges <b>Surface totale :</b> 15 ha 41 a 78 ca environ	<b>Commune de IFFENDIC(35)</b> 'La ville es anges': <b>YX-7(AJ)[P1]</b> Classification urbanisme : A - N <b>Avec hangar et stockage</b>	<b>Suivi par :</b> <b>GESTE Baptiste</b> 02 23 48 28 32 <a href="mailto:bgeste@safer-bretagne.fr">bgeste@safer-bretagne.fr</a>
<b>Commune principale :</b> <b>GRAND-FOUGERAY</b> Conzais <b>Surface totale :</b> 9 ha 06 a 70 ca	<b>Commune de GRAND-FOUGERAY(35)</b> 'Conzais': <b>YE- 36(B)- 36(AJ)- 36(AK)- 36(AL)- 38- 39[255]</b> Classification urbanisme : A - N <b>avec ruine</b>	<b>Suivi par :</b> <b>LE CORRE Blandine</b> 02 23 48 28 33 <a href="mailto:blecorre@safer-bretagne.fr">blecorre@safer-bretagne.fr</a>

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER BRETAGNE Ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture et Technopole Atalante-Champeaux 35042 RENNES CEDEX - FAX 02 23 48 28 31 - E-mail : [service35@safer-bretagne.fr](mailto:service35@safer-bretagne.fr) ou des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats

#### JPG 767

Société à responsabilité limitée  
 au capital de 1 541 901 euros  
 Siège social : 78 bis Boulevard de  
 Châteaubriant  
 VITRE (35500)  
 511 070 609 RCS RENNES

#### TRANSFERT DU SIEGE

Aux termes des décisions de l'AGE en date du 2/03/2020, les Associés ont décidé de transférer le siège social du 78 bis bd de Châteaubriant à VITRE (35500) à PARIS (75002), 10 rue de la Paix, et ce, à compter du 2/03/2020.  
 L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.  
 La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

Pour avis.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **OPTIM'FORMATION**  
 Forme : SARL société en liquidation.  
 Capital social : 7 000 euros.  
 Siège social : 11, rue de la Frébardière-Centre d'Affaires de la Frébardière 35510 CESSON SEVIGNE  
 524 067 329 RCS RENNES  
 Aux termes d'une décision en date du 3 mars 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Patrick ROSENFELD demeurant 5, rue Simone de Beauvoir - Castellina Parc, 35135 Chantepie et prononcé la clôture de liquidation de la société au 31 décembre 2019.  
 La société sera radiée du RCS du RENNES.

Le liquidateur



Centre d'affaires de la Cité  
 40 bd de la Tour d'Auvergne  
 CS 14458 - 35044 RENNES CEDEX

#### CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Rennes (35000) du 6 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
 Forme : Société civile immobilière  
 Dénomination : **POST**  
 Siège social : 13 boulevard Magenta - 35000 RENNES  
 Capital social : 1 000 euros représentant exclusivement des apports en numéraire  
 Objet : L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens et droits immobiliers. L'acquisition ou la souscription de parts de toutes sociétés immobilières, la gestion, l'administration et la cession de ces parts sociales. La souscription de tous emprunts pour le financement des acquisitions, des souscriptions et, plus généralement pour la gestion de son patrimoine. La constitution de toutes sûretés sur les actifs sociaux en garantie des emprunts contractés pour leurs acquisitions, souscriptions, entretiens ou rénovations.  
 Durée : 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.  
 Gérance : M MARCHIX Roland, né le 27 août 1964, demeurant au 13 boulevard Magenta 35000 Rennes.  
 Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de RENNES

Pour avis

Le Conseil d'Administration vous prie de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de **SOLARENN**

qui aura lieu le jeudi 09 avril 2020 à 15 heures 30 dans les salons du Restaurant **LE FLEURON** - 73 avenue André Bonnin - 35135 CHANTEPIE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mars 2019,
  - Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Coopérative concernant l'exercice 2019,
  - Approbation des rapports du Commissaire aux Comptes,
  - Approbation des Comptes Annuels,
  - Approbation des provisions constituées sur la proposition du Conseil d'Administration,
  - Quitus aux Administrateurs,
  - Approbation de la répartition des excédents,
  - Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs,
  - Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la gestion des programmes opérationnels,
  - Questions diverses.
- Nous vous rappelons que, conformément aux Statuts (article 35 paragraphe 5) vous pouvez prendre connaissance au siège social de la Coopérative des documents concernant le bilan et ses annexes.

Pour le Conseil d'Administration,  
 Le Président, Christophe ROUSSE



Société d'Avocats  
 1C allée Ermengarde d'Anjou  
 ZAC Atalante Champeaux  
 CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

#### ER CROISSANCE

SPFPL D'AVOCAT A RESPONSABILITE LIMITEE DE TYPE UNIPERSONNEL  
 Capital : 1 000 euros

Siège social : 9 rue Louis Aragon  
 35132 VEZIN LE COQUET  
 850 684 705 RCS RENNES

#### TRANSFERT DU SIEGE

L'associée unique, aux termes d'un procès-verbal en date du 16 mars 2020, a décidé de transférer le siège social au 6 Hameau de la Vigne - 35132 VEZIN LE COQUET, à compter du même jour et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis - La Gérance



#### NICOLORIENT

SCI au capital de 5 000 euros  
 57 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny - 35000 RENNES  
 RCS RENNES

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> BUNEL, Notaire à CHANTEPIE, le 03 mars 2020, a été constituée une société civile immobilière dénommée "NICOLORIENT"  
 Siège social : 57 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny - 35000 RENNES  
 Capital : 5 000 euros, intégralement en apports en numéraire  
 Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens et droits immobiliers  
 Durée : 99 ans  
 Cession de parts soumise à l'agrément des associés  
 Gérant : M. Eric VETTER, demeurant à RENNES (35000), 57 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, pour une durée indéterminée  
 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION : EARL LEGUERINEL. Siège social : Le Bas Rocher LUITRE 35133 LUITRE-DOMPIERRE au capital social de 96 042,88 euros. 344 073 606 RCS RENNES. Par décision prise à l'unanimité, les associés de l'EARL LEGUERINEL ci-dessus nommée, ont décidé de la dissolution anticipée de ladite société, à compter du 31 décembre 2019. - Monsieur Jean-Pierre LEGUERINEL demeurant à : Le Bas Rocher LUITRE 35133 LUITRE-DOMPIERRE a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à : Le Bas Rocher LUITRE 35133 LUITRE-DOMPIERRE.

Pour insertion

#### LEMASSON & ASSOCIÉS

Société d'Avocats  
 Centre d'Affaires Athéna  
 2 rue François Jacob - 21190 PLÉRIN  
 tel : 02.96.60.41.60

#### AVIS

#### MAINTENANCE ET MODIFICATIONS DE MOULES

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 64 000 Euros  
 Siège social : ZA Les Landes de Saint-Jean - 35600 SAINT-MARIE  
 401 350 921 RCS RENNES

Aux termes des décisions en date du 29 février 2020, l'actionnaire unique a nommé en qualité de Président, à effet au 29 février 2020, Monsieur Eric ZORZI, né le 6 juillet 1968 à TONNEINS (47), demeurant 49 rue du Chêne Vert à PLOUHA (22580), de nationalité française, aux lieux et place de Monsieur Pascal BOUGOUIN, démissionnaire à effet au 28 février 2020.

#### VISION CONCEPT

Société à responsabilité limitée  
 au capital de 2 000 euros  
 Siège social : 18 rue de Buforon  
 35000 RENNES  
 498 151 166 RCS Rennes

#### AVIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 mars 2020, le siège social a été transféré du 18 rue de Buforon à Rennes (35000) au 367 rue de Nantes à Saint Jacques de la Lande (35136), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.  
 En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis, la gérance

#### EN K D'ENVIES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
 Au capital de 10 000 euros  
 Siège social : 9 place du Théâtre  
 35300 FOUGERES  
 Siège de liquidation :  
 9 rue Simone de Beauvoir  
 35300 FOUGERES  
 750054421 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du 18/02/2020 au 9 rue Simone de Beauvoir 35300 FOUGERES, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Stéphane ROBERT, demeurant 9 rue Simone de Beauvoir 35300 FOUGERES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur



#### FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats  
 40 rue du Bignon  
 Forum de la Rocade  
 B.P.91467

35514 CESSON-SEVIGNE CEDEX  
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 mars 2020 à RENNES, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
 FORME : société par actions simplifiée.  
 DÉNOMINATION SOCIALE : **ALIX-JANOT**  
 CAPITAL : 15 000 euros.  
 SIÈGE SOCIAL : 114 rue Eugène Pottier - 35000 RENNES

OBJET : en France et à l'Etranger : La gestion d'installations sportives pour les adultes et enfants ; L'exploitation de franchise ; L'exploitation d'une salle de gym, salle de sport et de découverte du sport et de la motricité pour les adultes et enfants ; L'achat, la vente de jeux, jouets et matériel pédagogique ; La prestation de cours de sports, gymnastiques auprès des collectivités, écoles, crèches ou des particuliers ; La prestation de cours collectifs/individuels ; L'exploitation d'une salle de jeu ; La prestation de stages sportifs, d'anniversaires enfants ; La prestation de cours pour les parents et la famille ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.  
 DURÉE : 99 ans.  
 EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte.  
 CESSIONS D'ACTIONS : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société.  
 PRÉSIDENT : Madame Jessica ALIX, demeurant 18 rue Tronjolly à RENNES (35000), a été nommée Président de la société pour une durée indéterminée.  
 DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Johan JANOT, demeurant 18 rue Tronjolly à RENNES (35000), a été nommé Directeur Général de la société pour une durée indéterminée.  
 La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES.

Pour avis et mention  
 Le Président.

Pour vos annonces légales

E.mail : [legale.bretagne@reussir.fr](mailto:legale.bretagne@reussir.fr)

Tél. 02 97 46 22 68